

Québec, le 5 novembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 25 septembre 2019, la députée de Marie-Victorin, M^{me} Catherine Fournier, inscrivait au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec une question concernant le programme Chèque emploi-service. Elle soulignait que, selon elle, le programme comportait une lacune majeure en reconnaissant le prestataire de service comme employeur aux yeux de la CNESST, ainsi qu'en vertu de la Loi sur les normes du travail. Elle demandait :

« Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut-il s'engager à corriger l'incongruité du programme Chèque emploi-service ? »

Le Programme d'allocation directe – chèque emploi-service (ci-après le «Programme») a été développé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 1996 à la demande de personnes ayant un handicap physique qui choisissent de superviser elles-mêmes leur personnel pour obtenir du soutien à domicile.

La personne qui bénéficie du Programme est donc l'employeur au sens de la Loi sur les normes du travail.

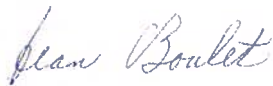
Il est à noter que le 5 avril 2019, le MSSS a transmis une lettre destinée aux dirigeants des CISSS et CIUSSS du réseau de la santé et des services sociaux. Cette correspondance visait notamment à rappeler l'importance d'informer l'usager et ses proches du statut d'employeur découlant de l'utilisation du Programme, ainsi que des différentes responsabilités et des obligations légales et fiscales inhérentes à ce statut.

Afin, toutefois, d'éviter toute situation de vulnérabilité, ma collègue ministre de la Santé et des Services sociaux et moi prenons soin de :

- mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien en cas de recours contre les usagers;
- renseigner adéquatement les usagers, au moment de leur inscription au Programme, sur leurs rôles et responsabilités d'employeur.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean Boulet".

Jean Boulet

La ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "D. McCann".

Danielle McCann